



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 – 5100 Jambes

☎ 081/33.31.11 - 📠 081/33.43.22

AXIALUS S.A.
Madame Alicja STEMPINSKA
Ul. Wspolna, 35/2

PL-00-519 WARSZAWA/VARSOVIE
(POLOGNE)

RECOMMANDE

Nos réf. : DGO6/DEFP/DEPT/AP/1137/STY/MCGT/2016-01

Dossier n° 1137

REFERENCES A RAPPELER LORS DE TOUTE CORRESPONDANCE

Annexe(s) : 1

Votre contact : Ariane BARE, Attachée 081/33.43.18 ariane.bare@spw.wallonie.be

Jambes, le 14 JAN. 2016

Objet : Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 2009 portant exécution du décret du 3 avril 2009.
Votre demande d'agrément pour exercer les activités d'agence de placement en Région wallonne.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, copie de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2015 accordant à la SA AXIALUS un agrément en tant qu'agence de placement habilitée à exercer ses activités en Région wallonne pour le service de placement suivant :

- travail intérimaire.

Cette autorisation vous a été délivrée dans les limites et les conditions déterminées par le Décret du 3 avril 2009 exécuté par l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement.

Elle porte le n° W.INT.1137 et est valable à partir du 30 décembre 2015 pour une période de deux ans.

En application de l'Art. 11, 8° du décret du 3 avril 2009, toute agence de placement doit transmettre à l'Administration un rapport d'activités pour le 30 juin de chaque année. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/formalite-list/> (Thématiques : Emploi et Formation).

Veuillez noter que vous avez le droit d'introduire un recours à l'encontre de cette décision. Le recours n'est pas suspensif de la décision de refus. Pour être recevable, ce recours doit être introduit auprès du Conseil d'Etat dans les 60 jours qui suivent la notification de la présente décision par lettre recommandée.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ariane BOGAERTS,

Inspectrice générale

Stéphane THIRIFAY

Agents traitants : Ariane BARE, Attachée ☎ 081/33.43.18. Ariane.bare@spw.wallonie.be

Monique MISENGA KASONGO, Attachée ☎ 081/33.43.41 Monique.misengakasongo@spw.wallonie.be

Responsable de la Direction : Stéphane THIRIFAY, Directeur ☎ 081/33.43.62. stephane.thirifay@spw.wallonie.be

Responsable du Département : Ariane BOGAERTS, Inspectrice générale

Les bureaux sont accessibles au public tous les jours de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00. En dehors de ces heures, sur rendez-vous.

Les formulaires, ainsi que la législation wallonne (<http://wallex.wallonie.be>) sont disponibles sur le site <http://emploi.wallonie.be> ou via le site Portail de la Wallonie : <http://wallonie.be>. Pour information, les coordonnées du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont : rue Lucien Namèche, 54 à 5000 NAMUR, tél. 0800/19199.

Wpłynęło dnia

20 STY. 2016

Nr 18 Axialus/Ostap

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

La Ministre de l'Emploi

Vu le décret du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement, notamment les articles 4 à 7 ;

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 10 décembre 2009 portant exécution du décret du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement ;

Vu l'avis de la Commission consultative et de concertation en matière de placement donné le 30 octobre 2015 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La SA AXIALUS sise 35 lok. 2, Ul. Wspolna à PL-00-519 WARSZAWA/VARSOVIE (POLOGNE) est agréée en qualité d'agence de placement.

L'agrément est octroyé pour une période de deux ans. Il porte le numéro W.INT.1137.

Article 2 : La SA AXIALUS sise 35 lok. 2, Ul. Wspolna à PL-00-519 WARSZAWA/VARSOVIE (POLOGNE) est agréée pour

- Le service de travail intérimaire (INT)

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le **30 DEC. 2015**

Namur, le **30 DEC. 2015**



Eliane TILLIEUX
Ministre de l'Emploi et de la Formation

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
VU POUR COPIE CONFORME
LE
LE FONCTIONNAIRE DELEGUE


Stéphane THIRIFAY
Directeur